

## Evaluation environnementale concernant le CDT Yvelines

version 7.1 du 12 septembre 2014 (311 pages)

### Notes de lecture et questions (v.5)

#### Avant lecture quelques mots sur l'évaluation environnementale

« L'évaluation environnementale du CDT porte sur la dynamique générale et sur les actions définies dans le cadre du Contrat de Développement Territorial. Elle a les objectifs suivants :

- Identifier les effets notables probables sur l'environnement susceptibles de découler de la mise en œuvre du CDT ;
- Vérifier l'existence de politiques, mesures, actions pour les effets probables négatifs en lien avec les champs de compétences spécifiques des différents acteurs du territoire ;
- Proposer des mesures complémentaires pour éviter, réduire et/ou compenser ces effets probables négatifs qui sont directement intégrées dans le CDT afin que les signataires se les approprient. »

« L'Évaluation Environnementale se structure de la manière suivante :

- Un **état initial** qui apporte une vision objective du territoire et contribue à la construction du projet de territoire. Il constitue ainsi un référentiel sur lequel s'appuieront les autres temps de l'évaluation.
- Un **scénario de référence**, résultat d'une vision prospective du territoire, un scénario au fil de l'eau, qui précise les perspectives d'évolution du territoire si le CDT n'est pas mis en œuvre ;
- Un **exposé des motifs** qui ont fondé les choix opérés au regard des enjeux environnementaux prioritaires du territoire ;
- Une **évaluation des incidences cumulées** du projet de CDT et les mesures prises pour les éviter, les réduire ou les compenser. Cette analyse suppose une lecture transversale et globale du projet de territoire. L'évaluation environnementale a toutefois pour objectif de mettre en évidence les incidences résiduelles qui resteraient à traiter après l'intégration des mesures environnementales définies par le projet. »

#### Quelques points remarquables identifiés par SAVE dans le document présenté

##### des apports intéressants

>des cartes thématiques nombreuses souvent détaillées qui donnent une vue d'ensemble du territoire

>recensement du patrimoine archéologique et culturel bien engagé mais pourrait être plus précis, l'analyse est manifestement insuffisante en ce qui concerne la zone tampon du périmètre UNESCO autour du parc et du château de Versailles.

>repérages des mesures de qualité de l'air et des bruits tout en soulignant les dépassements de seuils et la faiblesse du nombre des points de mesure

>une carte majeure sur le contexte économique et social concernant la démographie depuis 40 ans et les projections sur l'avenir.

>une analyse logements démographie très instructive sur les 40 années passées

>une recherche de compatibilité avec les autres grands documents plans et programmes régissant l'espace étudié, mais qui n'est pas conduite en recherchant l'identification d'opérations de mises en place en cohérence avec les objectifs annoncés.

SDAGE, SAGE, PDUIF, SRCE, SRCAE, CPER, PRSE2, SDY, SDC, mais on reste sur des principes sans vérifications point par point, ce qui rend ces déclarations génériques bien suspectes.

Chaque projet du CDT devrait comporter l'identification des actions de mise en cohérence avec ces plans et programmes. Ce n'est pas le cas dans le CDT présenté.

>en conclusion un glossaire riche de plus de 150 sigles.

### **des oublis ou lacunes**

>risque nucléaire de Saclay passé sous silence alors qu'un PPRI est pourtant mis en place et que les activités industrielles nucléaires du CEA sont en développement

>attention portée à la qualité de l'air et mention du risque induit par l'apparition de nouveaux émetteurs mais surtout mention que certains seuils sont déjà dépassés. On risque donc de voir la situation encore se dégrader.

>mention d'une volonté de réduction des risques sonores mais sans dispositions précises, absence de mention des dispositions à prendre autour des aéroports du périmètre qui ne sont mentionnés mais pas étudiés (St Cyr, Toussus, Velizy-Villacoublay) oubli du PPBE du 23 mai 2014.

>évocation d'un schéma de développement touristique qui ne figure nullement dans le CDT, absence de prise en compte des évolutions probables du tourisme mondial qui auront des conséquences sur la zone (flux croissants, besoins d'hébergement, équipements nouveaux nécessaires,...)

>grave lacune dans le recensement des arrêtés de catastrophes naturelles sur le territoire, multiples oublis. Aucune mesure de compensation des artificialisations des sols n'est identifiée.

>trame Verte et bleue mal abordée, oubli de forêts domaniales, oubli de corridors écologiques, oubli de l'état des cours d'eau, les coupures en milieux urbains ne sont pas étudiées. Les coupures urbaines et les discontinuités écologiques ne sont pas recensées.

>aucune mention des surfaces devant être artificialisées du fait des nouveaux projets

>référence à des plans de déplacement urbains qui étaient incomplets et qui n'ont pas fait l'objet depuis leurs publications de suivis de mise en place

>un constat sur le réseau routier qui mériterait des précisions lieu par lieu sur les encombrements actuels et sur les dispositions à prendre pour anticiper les augmentations de trafics et en réduire les effets

>oubli majeur de la ligne L pour rejoindre La Défense et oubli de ses besoins (gares et voies) ainsi que de la ligne Saint Quentin-La Défense

- >méconnaissance des entreprises implantées, de leurs salariés respectifs et de leurs perspectives
- >comme pour le CDT, les opérations globales annoncées ne précisent aucun des accompagnements nécessaires en terme de services aux nouveaux habitants (crèches, écoles, commerces, administration,...)
- >absence de vision sur la gestion des déchets du territoire
- >manque de précisions sur les captages d'eau pour l'alimentation des distributions (périmètres de protection des captages et capacités des réseaux non évoquées)
- >des chiffres incohérents suivant les pages et incomplets sur la gestion des eaux usées puisque les capacités de traitements existantes et les besoins futurs ne sont pas étudiés
- >absence d'étude et de vision sur l'évolution des centres commerciaux du territoire
- >oubli complet des besoins de logistique de livraison fine dans le territoire
- >du flou dans les idées énergétiques nouvelles, évocation d'une rénovation énergétique du parc bâti mais sans relation directe avec les projets présentés dans le CDT et sans aucune référence à des dispositions opérationnelles de mise en place.
- >évoqueries de réhabilitations du bâti mais sans aucune précision ni relation avec les projets évoqués dans le CDT (en particulier habitat insalubre, dépollutions du bâti existant).
- >oubli de l'étude des réseaux de chauffage urbain en place et de leurs rendements énergétiques
- >des dépollutions nécessaires de certains sols sont évoquées mais sans repérage précis des lieux et surtout sans indication des capacités financière à mobiliser.
- > en matière paysagère et touristique croire que des chartes paysagères vont suffire à protéger ce qui doit l'être relève d'une affirmation pieuse sans aucun effet. Le rappel du besoin de traiter de certaines lisières est judicieux mais encore faudrait-il les avoir bien identifiées et édicter au plus vite des dispositions de réservation de terrain et de plantations, ce qui n'est pas fait.
- > **pétition de principe sur la compatibilité du CDT avec 18 PLU différents. C'est un abus de langage. Il faudrait les passer en revue un à un et zone par zone. Notons que le CDT ne s'est pas même intéressé à la question.**

## Notes de lecture du document

p9 le périmètre du CDT ne porte pour VGP que sur 10 des 17 communes de VGP. Par contre il inclut bien Velizy-Villacoublay.

p11 **oubli d'un risque technologique** lié aux installation nucléaires de Saclay, site qui est pourtant limitrophe et qui a nécessité un plan de prévention spécial (PPRI) vers toute la population.

SAVE lecture attentive de la version 7.1 de l'Evaluation environnementale concernant le CDT Yvelines

p11 72% de la population habite en appartements et 27% en maisons

p18 choix d'urbanisation autour de sites déjà partiellement urbanisés

p18 des opérations d'ingénierie écologique participeront à créer des infrastructures favorables à la biodiversité, **affirmation sans précision**, **on ne retrouve pas ensuite dans le document ou dans le CDT de mentions pour de telles opérations.**

p18 le CDT participera à la réduction de l'exposition des populations aux nuisances sonores ??? **comment ? on ne retrouve pas ensuite dans le document ou dans le CDT de mentions pour de telles opérations.**

p18 un schéma stratégique d'aménagement touristique sera mis en place ??? **quand ? par qui ?**

p21 les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du CDT >>>>**pas de point de départ écrit sur 2014**. On en reparle en page 203 mais avec bien peu d'indicateurs et sans construction d'objectifs voir nos commentaires plus loin sur la page 203.

p21 une liste de documents pour lesquels le CDT est déclaré compatible. !!!! **Mais ces documents évoluent et aucun n'est mentionné dans sa version applicable.** !!! On y revient en page 207, voir plus loin.

p28 des périmètres qui ne coïncident pas CDT, SDT, OIN et qui rendent les affichages d'objectifs très fluctuants et imprécis.

p29 un tableau résumant ambitions et programmes d'actions (un résumé du CDT en version v7.1)

5 ambitions

8 projets déclarés matures

8 projets nécessitant un travail d'approfondissement

p39 mention de la nappe de l'albien en sous-sol présentant un potentiel pour la géothermie. Mais aucun plan d'action n'est ensuite développé sur ce thème.

p40 l'identification des arrêtés de catastrophes naturelles est **très insuffisante**, il y en a eu bien d'autres, on n'a retenu dans ce tableau que les derniers en date. Il y a une longue liste pour Versailles et probablement pour d'autres lieux de la zone concernée. **C'est très incomplet. L'imperméabilisation des sols nécessiterait pourtant des mesures de prévention qui ne sont même pas évoquées.**

p47 curieusement l'étude de la gestion des eaux usées n'aborde pas la **gestion séparative des eaux usées et des eaux de ruissellement**. En écrivant que les communes assurent la gestion des eaux pluviales on ne dit rien, il faudrait savoir comment cette gestion est assurée jusqu'aux stations de traitement et identifier les points faibles. Capacités des réservoirs de retenue, épandages,... le document fait silence complet sur ce sujet.

p47 curieusement l'étude ne semble pas aborder les capacités de traitement des diverses stations d'épuration et la qualité de leurs rejets. **Quelles sont les capacités résiduelles pour traiter les suppléments qui seront générés par les nouveaux habitants et les nouvelles activités industrielles?**

**Ou bien faudra t'il accroître les stations ? Ce point n'est pas abordé.**

SAVE lecture attentive de la version 7.1 de l'Evaluation environnementale concernant le CDT Yvelines

p48 carte à l'évidence très incomplète sur les réseaux d'assainissement et sur les stations d'épuration. On ne trouve que SQY et il n'est pas indiqué que les réseaux de SQY sont séparatifs alors que ceux de VGP sont en grande part non séparatifs (sauf Satory) ce qui pose question sur les dispositions à prendre.

p52 mention du puit d'exploration d'hydrocarbure à Versailles (Chevreloup) **sans plus de précision.**

p56 une **carte de la ZPNAF** dont la légende **devrait être explicitée** (fonctionnel, moyennement fonctionnel et peu fonctionnel) ??? Remarquons que la zone ne couvre pas tous les espaces agricoles actuels en particulier ceux de la commune de Magny les Hameaux.

Quelles protections pour ces importants espaces agricoles ? Quelles dispositions de dynamisation et de protection de ces espaces ?

p61 carte 21 du milieu naturel

p62 carte 22 contexte Natura 2000

p69 et p70 carte 23 **Trame Verte et Bleue**

\*curieusement les forêts domaniales de VGP sont passées sous silence, pourtant l'ONF assume une responsabilité de gestion qui devrait être étudiée

\*également oublié de corridors écologiques pourtant dessinés sur la carte du SDRIF

\* la mention de Satory et de St Cyr est incompréhensible, par ailleurs s'il est bien des corridors d'arbres et de pelouses, les grandes et larges artères de Versailles devraient être étudiées et mentionnées de même que certaines coulées vertes dans des quartiers.

\*le traitement des coupures en milieu urbain par des infrastructures est mentionné en particulier pour Versailles, St Cyr, Bois d'Arcy, Velizy et Viroflay mais sans précisions ni sans propositions pour améliorer la situation. Ces mentions sont bien insuffisantes pour préparer l'engagement de projets.

p73 la figure 24 annoncée sur les m2 d'espaces verts par habitant n'est pas incluse.

p80 carte 28 sur l'occupation du sol Intéressante mais malheureusement peu lisible par son échelle mais aussi par ses nomenclatures incompréhensibles : autre culture, autre espace ouvert, autre habitat

p81 à 86 recensement intéressant du **patrimoine archéologique et culturel**, on aurait souhaité savoir combien chaque site draine de visiteurs et génère d'emplois directs et indirects.

Ce point est ensuite occulté dans le document. C'est pourtant une donnée économique majeure par les fréquentations générées sur le territoire.

p87 **référence au PDUIF qui vise 2030** pour cadrer les étapes d'évolution des transports et déplacements

il est annoncé une date de juin 2014 pour la conclusion du PDUIF..... ne semble pas réalisé. ?

**Quand ? Contenu ? Engagements ?**

**C'est un élément majeur qui manque pour l'instant.**

p87 référence à deux PLD celui de SQY et celui de VGP. Pour VGP le document existe c'est vrai, mais il comportait presque exclusivement des projets dont les études devaient être lancées. Ces études nécessitant des financements encore à trouver n'ont pas été lancées à notre connaissance. Il n'y avait donc aucun calendrier dans le document ni pour les études et encore moins pour les réalisations de projets devant découler des études. **La référence à un tel document ne semble pas porteuse d'information et encore moins de projet d'actions.** En effet aucun dispositif de suites à donner au document n'a été mis en place depuis la publication du plan intervenue en ?2011 ?. L'analyse environnementale devrait le préciser et s'étonner d'une telle absence.

**Cette référence aux PLD est donc un trompe l'œil.**

p87 référence **au schéma de circulations douces de VGP** avec des objectifs pour 2014 et rien de précis au-delà. Il serait utile de situer ce qui a été déjà réalisé à fin 2014 et ensuite d'indiquer une perspective sur les étapes ultérieures. Qu'en est-il sur SQY où pourtant là aussi des efforts ont été faits?

p88 mention de **nombreux points durs de circulation** dans chacun des pôles analysés. L'analyse de la quantification des encombrements et des effets de ces encombrements devrait être faite. Comment ces zones seront concernées par les projets inscrits au CDT ? Il n'en n'est pas fait d'étude pourtant indispensable du fait des densifications envisagées.

p89 carte 31 trafic routier sur le territoire mesures de 2010 ou 2011 en trafic journalier parfois moyennes journalières hebdomadaires mais **aucune mesure sur les pointes horaires et les zones d'embouteillages.**  
**Ce tableau devrait être complété.**

p90 sur **le réseau routier un constat :**

« Malgré une demande importante, les cheminements à l'intérieur du territoire sont peu aisés.

Le réseau local est lui très maillé et compense le manque de liaisons primaires. Il est par conséquent souvent saturé.

L'organisation du réseau routier n'offre pas beaucoup de possibilités de liaisons interurbaines autres que le réseau magistral pour les déplacements à l'intérieur du territoire. En effet, il existe bien un réseau magistral composé de voies dont la continuité en termes de capacité n'est pas assurée :

• RD 186, • RD 91, • RD10.

Le réseau routier souffre d'un manque de lisibilité et d'une absence de continuité d'offre, ce qui limite les possibilités de relations entre zones.

À titre d'exemple, la RD 36, structurante en Yvelines (capacité supérieure à 1200 véhicules / h et par sens), ne l'est plus en Essonne, et la RD10 dans la traversée de Saint-Cyr n'offre pas la capacité nécessaire à une liaison Saint-Quentin-en-Yvelines – Versailles. »

Un constat clair sur le manque de coordination entre voisins.

Qu'en dit le CDT Essonne de 2014 ?

**p90 sur le réseau ferré :**

Un oubli de taille concernant les liaisons avec la Défense, on traite des trains depuis Saint Quentin, mais curieusement on oublie la ligne L depuis Versailles Rive Droite et sa situation limite en termes de qualité de service (saturation) et ses irrégularités chroniques.

Notons que les dispositions à envisager pour lever le verrou de Porchefontaine, pourtant reconnu un point majeur sur le réseau SNCF, n'est même pas envisagé (on y revient cependant page 142 mais sans indication de solutions).

#### p90 à 93 sur les réseaux de bus

Analyse comparative macroscopique des grandes différences entre VGP et SQY puis analyse plus fine des offres et de leurs lacunes (intermodalité, information, amplitudes horaires, qualité de service, manque d'intégration des dessertes privées et présentation des carences). Bon début pour mener ensuite des analyses de fréquentation et de qualité de service qu'on aurait souhaité avoir, mais qui ne sont proposées.

Ce serait pourtant essentiel pour cadrer les modifications et ajustements à installer entre les différents transporteurs présents à ce jour sur le territoire.

#### p94 sur les modes doux

pour VGP présentation des projets jusqu'en 2014 mais pas d'indication sur le réalisé à mi 2014 et sur les étapes ultérieures, le plan de la figure 29 mériterait des dates de réalisation. Le projet semble plus orientés loisirs que circulations utilitaires (livraisons vers les commerces, chantiers d'artisans ou d'entreprises). Par ailleurs les capacités de stationnement aux abords des gares sont évoquées mais nullement quantifiées alors que c'est un élément retardateur déjà identifié en 2010 au développement des déplacements en vélos.

pour SQY le territoire est beaucoup plus équipé que celui de VGP (150 km de pistes à ce jour) bien que les communes de l'Ouest soient moins bien pourvues (La Verrière et Magny les Hameaux)

#### p97 à p99 sur les plans climat énergie territoriaux (PCET)

Le rapport souligne l'engagement ancien de SQY sur la mise en place d'un tel plan alors que VGP n'en a aucun. Aucun profil de consommation énergétique sur VGP. Il serait intéressant de savoir quels résultats ont été obtenus à SQY, car les intentions ne suffisant pas pour situer l'utilité d'un plan.

#### p101 mention de deux réseaux de chaleur sur le territoire (Versailles et Vélizy)

Curieusement aucune précision sur les stations de génération et co génération, de leur état, de leurs capacités, de leurs performances et des évolutions possibles. Aucune indication sur les performances des réseaux existants (pertes thermiques et vétusté des réseaux) de même que capacités éventuelles d'extension. **La géothermie** est évoquée mais dans d'autres territoires. Pourquoi rien n'est dit sur les capacités possibles sur le territoire ?

#### p102 et p103 sur les émissions de GES

Déséquilibre des études, SQY est plus avancée que VGP. Conséquences ? Aucune direction pour des initiatives visant à améliorer la situation.

p104 à p107 Récapitulatif intéressant sur les **mesures de qualité de l'air** en région parisienne. Quelles évolutions pour l'avenir ? Comment améliorer la situation ? Aucune réponse.

p108 à p112 Récapitulatif sur les mesures et constats concernant les **expositions aux bruits** sur notre territoire en particulier, trafic aérien, et trafic routier et ferroviaire. Des analyses de tendance sur les

évolutions auraient été utiles. Progrès ou régressions ? Quelles perspectives ? Quelles dispositions pour améliorer la situation ? Aucune réponse.

#### p113 et p114 **sur les déchets**

Cartographie intéressante où l'on voit le choix opposé entre VGP qui a entièrement sous-traité et SQY qui au contraire laisse la compétence à chaque commune en ce qui concerne collecte et collecte sélective. Par contre la compétence traitement est-elle toujours déléguée. Il aurait été utile de pousser l'analyse par les avantages et inconvénients des deux systèmes mais aussi de projeter les conséquences des augmentations de population sur les 15 années à venir.

#### p115 et p 117 **sur les sites pollués**

Mention des pratiques anciennes d'enfouissement sur Satory, mention des nombreux bombardements de la seconde guerre mondiale, et de certains sites critiques identifiés. Quelles superficies en cause ?

**Quels calendriers et quels coûts pour les dépollutions préalables nécessaires ? Rien n'est dit.**

#### p116 et p118 **sur risques industriels et technologiques**

Il est très surprenant que le site nucléaire situé juste en limite départementale ne soit pas mentionné alors que pourtant ce site a donné lieu à l'émission de dispositions très particulières liées à la dangerosité de la pile atomique présente (CEA) et des **ateliers de manipulation de matières radioactives** destinées à de nombreux usages divers ( industrie, médecine ) qui continuent à se développer. **Un plan spécial de protection PPRI est même en place avec un périmètre venant dans les Yvelines. Il est oublié dans ce texte.**

#### p120 **contexte socio économique**

**Une carte majeure sur l'évolution démographique des 40 dernières années.**

Très intéressante à analyser pour comprendre les grandes différences entre les communes.

#### p121 sur la **composition des familles**

le tableau issu de chiffres INSEE concernant les familles est incomplet (la somme des % ne fait pas 100).

p122 à p 124 **sur la démographie** : ici aussi une intéressante comparaison entre communes des évolutions de 20 années entre 1990 et 2010.

p125 tableau des collèges et lycées incomplet, les effectifs des établissements privés sont blancs, classes préparatoires et classes de BTS non identifiées, alors qu'elles sont pourtant nombreuses. (il n'y aura aucune indications précises sur les effectifs (étudiants, chercheurs enseignants) des établissements d'enseignement supérieur, ce qui pourtant serait utile (voir plus bas pages 129 et 130).

p127 **la figure 52 de la page n'est pas à jour**, tant sur les futures communes de VGP que sur les entreprises mentionnées dont certaines ont déjà déménagé (Mercédès par exemple).

p128 la carte 41 sur les employeurs majeurs pourrait être intéressante mais elle comporte plusieurs erreurs qui devraient être corrigées. Certaines administrations sont oubliées ou encore non localisées. Ainsi les 1000 salariés du Château de Versailles ne sont pas mentionnés, pas plus que ses 500 prestataires additionnels permanents, par contre les 4000 emplois du Conseil général ne sont pas sur Versailles mais sur l'ensemble du département, moins de 1000 sont effectivement sur Versailles. Certaines sociétés, par exemple de services, ont leurs emplois très souvent en dehors de leurs sièges. Ce travail d'analyse n'a pas été mené avec précision. Par ailleurs il aurait été utile de situer les évolutions des 20 dernières années sur les emplois zone par zone et sur l'incidence des déplacements domicile travail qui évoluent dans le temps du fait des profils des salariés qui évoluent eux aussi dans le temps.

p129 et p130 sur les **activités d'enseignement et de recherche**

Analyse bien trop rapide sans mention des effectifs (étudiants, enseignants) ni des spécialisations des laboratoires dans les diverses localisation et sans mention des évolutions dans le temps.

p139 et p140 Intéressant scénario tendanciel de référence

notons l'absence de chiffres pour Magny le Hameau et pour Satory alors que même avant CDT il s'y trouve des activités importantes (habitations, activités économiques).

**On peut s'interroger sur la rupture de pente de la courbe entre tendance passée et scénario de référence. Quels éléments permettent de justifier cette accélération dès l'année 2016 ?**

p141 sur **les opérations d'aménagements**

Concernant les opérations présentant plus des créations de logements on ne peut que s'interroger.

\* Pourquoi les secteurs ne sont pas passés en revue un à un (opportunités et contraintes) ?

\* Pourquoi des dates même indicatives ne sont pas esquissées ?

\* Pourquoi les équipements collectifs et culturels complémentaires à créer ne sont pas plus étudiés ?

Ainsi que ce soit Satory ou Pion ces quartiers excentrés et peu ou pas équipés vont nécessiter des créations (classes, crèches, gymnase, maison de quartier, commerces). Il n'en n'est pas question.

\* Quelles doivent être les constructions en dehors de ces opérations ciblées pour atteindre les chiffres totaux annuels prévus au CDT ?

\* Le document ne fait **aucune mention des logements libres et surtout des bureaux vides et obsolètes** dont on dit pourtant qu'ils sont nombreux en région parisienne.

\* **L'absence d'inventaire des friches industrielles et administratives** (il y en a à Versailles même) aurait été bien utile. Il n'en n'est pas question.

p142 sur les **infrastructures de transports**

\*Mention d'un des points noirs ferroviaires pour le RER C : « L'amélioration de l'offre existante passe par la résolution du noeud de Porchefontaine, situé à Versailles<sup>35</sup>. Il s'agit de l'un des principaux points noirs ferroviaires du sud-ouest parisien. » aucune étude des dispositions possibles pour résoudre la difficulté, et oubli que la ligne L du Transilien vers La Défense est elle aussi proche de la saturation car elle partage les voies avec la liaison SQY La Défense. Aucun plan dans les documents présentés pour traiter ces deux problèmes qui sont joints.

\*Mention du Tram train Massy Versailles prévus pour 2020 (également vers Orly) mais sans vérification des incidences financières.

\*Absence de mention de la liaison (ultérieurement envisagée) de Pion vers Versailles sans passer par St Cyr.

\*Liaison BUS Satory Chantiers serait en cours de définition. Dates envisagées non précisées.

#### p143 des **infrastructures routières à ce jour saturées à certaines heures**

\*RD7 RD10 entre St Cyr et Versailles

\*Epi s'or RN 12 en proximité de Satory

\*Echangeur RD91-RN12 au niveau de Versailles et ? rien, sur entrées dans Versailles ?

#### p145 concernant **l'évolution de la consommation d'énergie**

Le document n'aborde pas le développement des véhicules hybrides ou même tout électriques, ce qui devrait pourtant modifier les demandes d'électricité et nécessiter des adaptations pour les prises à installer sur domaine public et dans les parkings privés le tout avec des incidences sur la régulation du réseau (étalement des pointes).

p146 le gain annoncé de 13 hectares non urbanisés par an par rapport à la situation présente reste un mystère, aucune démonstration.

p147 sur **la gestion de l'eau**, le besoin additionnel de traitement des eaux usées est affiché à 17000 EH, on se demande d'où peut bien sortir ce chiffre qui devrait être ventilé vers chaque station d'épuration et qui n'est pas en rapport avec l'ambition de la construction de nouveaux logements qui vise un objectif bien supérieur. Signalons que qlq pages après (p156) il est question de 42000 logements supplémentaires qui même habités par seulement deux personnes généreraient bien plus que 17000 EH. ! (en page 159 on évalue l'augmentation de population à 50000 personnes environ).

Suivent dans cette page des commentaires sur l'opération de la station d'épuration des Carrés de la Réunion et des souhaits sur les problématiques de ruissellement mais sans aucune opération clairement identifiée pour résoudre les problèmes affichés (capacités des autres stations d'épuration, extensions des réservoirs de recueil des eaux d'orages) .

Sur les déchets une suite de vœux sans grande portée organisationnelle même si en effet les tendances actuelles sont à encourager. Mais ce qui est écrit n'apporte rien. Un suivi des volumes de déchets et de la qualité des tris reste à mettre en place puis une identification des mesures d'amélioration à mettre en place.

p151 le document se félicite de la création de fiches thématiques dédiées dans le CDT.

N'est-ce pas simplement une satisfaction de façade ?, ce ne sont pas les fiches qui feront les actions mais les projets financés et effectivement lancés.

p152 la formule du **réinvestissement urbain** qu'on pourrait traduire par « construire sur le construit » est utilisée mais aucun projet ne semble cadré sur cet objectif.

Un peu plus loin « **la promotion de l'excellence environnementale** » est une belle formule, mais quelle signification concrète ? dans quels projets ? La « mobilité apaisée » rentre aussi dans le même catalogue. L'apparition du « tourisme vert » est encore une formule sans application bien concrète.

p153 une mention des **flux de marchandises** qui n'ont fait l'objet jusque-là d'aucun positionnement tant en volumes qu'en lieux, mais ensuite il n'en est plus question dans l'ensemble du document. C'est pourtant un élément important des encombrements routiers et dans les rues. Aucune mention d'initiatives pour améliorer la situation.

p158 et p159 sur les **logements et la démographie**

**deux courbes de projection sur l'avenir vers 2030. repose sur des gains d'emplois nouveaux de 2000 par an.** On aimerait disposer des courbes sur 40 ans passé des emplois créés et des emplois perdus sur cette période. Il ne suffit pas de construire des bureaux ou des halls encore faut-il qu'ils soient occupés.

p160 mention d'opérations d'aménagements sans dates, certains sont « **amplifiés** » ? signification ? :

entre 900 et 1800 logements aux Bécannes  
entre 4000 et 5000 logements à Satory  
1500 logements à Trappes  
2800 logements à Guyancourt  
1648 logements à St Cyr-Pion Versailles

p162 Carte 45 dite de scénario global 2030 ;

carte nécessitant des explications.

Scénario de référence en vert comporte des secteurs de projet dont il n'est pas fait mention dans le CDT exemples : Satory Est, Matelots Mortemets, ..... ???

Amplification ajout du CDT en rouge reprend certains projets du CDT.... ??? signification ?

p164 apparition d'un nouveau concept : **la rénovation énergétique du parc bâti résidentiel et tertiaire ainsi que l'extension du réseau de chaleur de Versailles** mais aussi des panneaux photovoltaïques, des éoliennes urbaines et une unité de méthanisation.... !!!!

Quels financements ? en quels lieux ? sur quels parcs immobiliers ???

Aucune analyse des performances de la station de chauffage de Versailles et sur ses capacités d'extension.

p165 et p166 on poursuit : Géothermie sur Satory en combinaison avec réseau de chaleur, plus projets solaires, plus au final, développement de « Smart Grids ».

**Affirmation en l'air sans aucune localisation, sans financements.... !!!**

Mais les deux études auront une double incidence positive....pour le cabinet d'études ?

p167 : affirmations sur la rénovation énergétique du bâti résidentiel et tertiaire avec des gains chiffrés mais **en rien appuyés sur des calculs justificatifs et sans rapport avec les projets du CDT**

p169 : une bien curieuse affirmation

« La densification des quartiers urbains pourrait avoir pour conséquences le **développement potentiel d'îlots de chaleur urbains** qui participent à la vulnérabilité au changement climatique. Cependant, des mesures d'évitement sont prévues par le CDT, à savoir : - **la réalisation d'une étude de diagnostic de la précarité énergétique sur le territoire** (cartographie de l'ancienneté du bâti croisée avec les données sociales), qui mettra en évidence les secteurs sur lesquels devront porter les efforts de lutte contre la précarité énergétique ; - la mise en place d'**éléments de végétalisation** ainsi que des modes alternatifs de gestion des eaux pluviales (noues par exemples) pouvant participer à la réévaporation de l'eau, facteur de rafraîchissement. Ces mesures permettent d'affirmer, malgré le fait que l'ensemble des éléments programmatiques ne soit pas connu en juin 2014, que **les effets notables probables négatifs engendrés par l'urbanisation seront limités.** »

Un espoir qui n'est appuyé que sur de bonnes intentions, mais sans projet d'action précise d'appui.

P172 : prise en compte de la **ZPNAF du plateau de Saclay** (déjà cartographiée en page 56). Seules trois communes des Yvelines sont concernées et on notera que l'importante surface agricole le Magny les Hameaux n'est pas incluse dans ce périmètre. Cette ZPNAF prévue par la loi du Grand Paris n'est pas clairement installée dans le paysage réglementaire. Ainsi aucun dispositif de surveillance et de gestion de cet espace n'est mis en place et à peine un an passé après la publication de l'arrêt fixant son périmètre, on commence à lancer des opérations de dérogação..... ce qui laisse mal augurer de l'avenir.

P173 : un catalogue de propositions d'études qui ne sont pas des engagements, aucun financement n'étant prévu pour ces intentions.

« *Les conséquences de l'urbanisation des territoires, sur des espaces semi-naturels, pourraient être une **perte de la richesse du patrimoine naturel du territoire ainsi que de sa biodiversité** ordinaire et remarquable. Cependant, des mesures sont prévues par le CDT, à savoir la **mise en œuvre de la démarche ERC (Eviter, Réduire et Compenser)**. Les **mesures d'évitement** sont les suivantes : - la **réalisation d'études de la biodiversité** présente sur le territoire permettra de connaître la faune et la flore présentes, les réservoirs de biodiversité, ainsi que les corridors potentiels. Les zones présentant les patrimoines biologiques et écologiques les plus importants ne devront pas être concernées par les zones de projets ; - la **prise en compte réglementaire des espaces protégés** présents sur le territoire et des mesures associées à ces espaces ; Pour les incidences ne pouvant pas être évitées, des **mesures de réduction et de compensation** sont à prévoir : - des **opérations d'ingénierie écologique** pourront faire partie des mesures de compensation (restauration de lisières forestières, création de zones refuges pour la biodiversité...); - **les opérations de compensation feront l'objet d'une mutualisation à l'échelle du territoire** du CDT, afin d'améliorer l'efficacité de la mise en place de ces mesures (les modalités de mise en œuvre d'un tel projet restent encore à définir). Ces mesures permettent d'affirmer, malgré le fait que l'ensemble des éléments programmatiques ne soit pas connu en juin 2014, que **les effets notables probables négatifs engendrés par l'urbanisation seront fortement limités.** »*

« Le CDT participe à préserver la Trame Verte et Bleue, déjà fortement présente sur le territoire à l'état initial, grâce aux nombreuses zones arborées, herbacées et aquatiques. La préservation de la TVB se fera notamment par la mise en oeuvre d'une étude de la TVB à l'échelle du territoire du CDT qui se concrétisera opérationnellement, notamment par : - la **création de jardins publics** au sein des différents secteurs de projets. Ces espaces pourront être considérés comme des **éléments de corridors écologiques** ; - la **réalisation d'opérations d'ingénierie écologique** dont les buts sont multiples : la restauration des lisières forestières, la création d'ouvrages de franchissement pour la faune, la création de zones refuges pour la biodiversité... Ces opérations participeront à renforcer la présence de la biodiversité, tout en renforçant les interfaces ville-nature ; - certains **projets du CDT participent à renforcer la TVB**, comme ce sera probablement le cas à la Verrière, avec la création de noues et de jardins humides ; - la **préservation et l'intégration des éléments arborés présents sur le territoire au sein des projets urbains**, déjà réalisées à Saint-Quentin-en-Yvelines par l'intermédiaire d'une Charte de l'arbre pourraient être généralisées à l'ensemble du territoire. »

A noter que le conditionnel est largement employé dans le texte et que les nombreuses intentions ne sont que des intentions et pas des projets.

p174 et 175 : poursuite des intentions sur le même mode et des risques pour la ZPNAF et les autres terres agricoles

p176 et p177 : concernant les effets probables sur le **réseau Natura 2000**, relevons la conclusion :

« L'analyse des incidences Natura 2000, à ce stade et avec les éléments programmatiques disponibles, conclut en des effets notables probables plutôt faibles des aménagements projetés sur les espèces avifaunistiques.

La réalisation d'études d'incidences et la prise en compte de certaines mesures d'évitement en phase travaux ou de mesures réductrices pour certains projets en phase opérationnelle, si elles s'avèrent nécessaires, peut diminuer, dans une certaine mesure, ces incidences sur les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire pouvant se retrouver sur le secteur.

Cependant, ces effets devront impérativement être précisés par la réalisation d'inventaires précis et d'études spécifiques sur les secteurs de territoires concernés, lors de la réalisation de ces projets. »

Comme si des inventaires suffisaient à protéger des espaces... une curieuse intention non suivie d'action.

p178 : des affirmations sans aucun support de localisation des opérations et sans aucun financement :

Une référence à la charte urbaine et paysagère de Satory qui ne comporte aucun chiffrage et qui est particulièrement vide de précisions de réalisations (cf étude SAVE sur ce document, ref 140403-v2-CharteSatory-Analyse). Mais on se gargarise de termes sans en préciser la mise en oeuvre effective:

agriculture peri urbaine  
développement de la ville biomimétique  
opérations d'ingénierie écologique, telles que les noues, pour des services écosystémiques  
stratégie de compensation sur le territoire (que l'on aimerait bien voir précisée)

C'était déjà le cas dans la charte proposée (Document PRAXIS 1 d'août 2013) dont le seul point positif notable concerne le besoin reconnu de renforcer les bois aux rives du plateau tant au sud qu'au nord. Mais pour l'instant l'ONF que nous avons interrogé ne semble pas se préparer à une telle extension du domaine forestier qui trouverait pourtant son financement en particulier dans la compensation financière exigée par l'analyse environnementale de la tangentielle Ouest. En effet dans ce projet presque trois hectares de bois situés au flan du plateau sur la commune de Versailles sont appelés à disparaître. Cette zone est à quelques centaines de mètres du plateau.

**p181 : sur la gestion des eaux**

« Le territoire dans lequel s'inscrit le CDT est très complexe du point de vue de la gestion des eaux. En effet, celui-ci est à cheval sur plusieurs bassins versants et accueille un système hydraulique de rigoles et d'étangs conçus et mis en place pour l'alimentation en eau du Château de Versailles et de ses jardins. Pour mémoire, ce système hydraulique modifie l'hydrographie naturelle du territoire et entraîne des **transferts d'eau entre bassins versants**. En comparaison avec le scénario de référence, le CDT entraîne l'urbanisation d'espaces semi-naturels supplémentaires, principalement sur le secteur du Val de Sygrie et de Satory Ouest. Cette urbanisation supplémentaire participera à l'augmentation de l'imperméabilisation des sols et par voie de conséquence, à l'augmentation des ruissellements des eaux de pluie en zones urbaines. »

Aucune estimation des espaces artificialisés et aucune mention des mesures compensatoires nécessaires (réservoirs de récupération des orages), réseaux séparatifs.

**p183 sur le traitement des eaux usées :**

Cette fois et contrairement à la page 147 du même document on évoque un supplément de 44319 EH. Mais une nouvelle fois il n'est pas fait mention de la répartition entre les stations concernées et de leur capacité ou non à accepter ce supplément. **Le document est donc incomplet.**

**p185 sur les principales incidences :**

On ne peut qu'être surpris par une affirmation manifestement très discutable :

« **L'aménagement des différentes infrastructures sera susceptible de perturber l'écoulement des eaux pluviales**, du fait de l'emprise des différents ouvrages. Mais, les emprises supplémentaires des réaménagements routiers s'inséreront, pour partie, dans le réseau viaire existant, permettant de ne pas aggraver l'imperméabilisation des sols. »

De nouvelles voies doivent être créées ou élargies, des constructions de bâtiments sont prévues elles augmenteront nécessairement l'imperméabilisation des sols. Il faudrait donc prendre des mesures de protection complémentaires.

**Le document ne fait aucun récapitulatif des superficies des zones qui seront artificialisées par les projets décrits dans le CDT. Il devrait en parallèle envisager les mesures de compensation indispensables.**

p191 sur **l'ambiance sonore** : espérance dans des espaces verts nouveaux, bien curieux et on peut douter que les riverains actuels des lieux les plus sonores voient apparaître sous leurs fenêtres des espaces verts alors que certains flux auront tendance à augmenter du fait des activités et habitants nouveaux.

p193 sur le **patrimoine culturel et paysager** : Une proposition « pavée de bonnes intentions » mais sans aucune date ni engagement de qui conque sur la réalisation.

Annnonce d'un schéma stratégique d'aménagement touristique et de différents projets et de chartes paysagères en vue d'une « amplification paysagère ». Des mots mais on est bien loin de la définition d'objectifs et de la mobilisation de moyens cadrés dans le temps et dans l'espace....

p199 : sur les **incidences concernant les mobilités** :

« **L'augmentation de la demande de mobilité** générée par l'augmentation de la population et des emplois sur le territoire aurait un effet probable négatif sur l'état du trafic routier en générant des **flux supplémentaires susceptibles de générer des ralentissements, notamment en heures de pointe.**

Cet effet probable négatif pourrait notamment exister pendant la **période précédant la mise en service de la ligne 18 du Grand Paris Express**. Les principales mesures prises pour limiter les effets probables négatifs sont les **projets d'infrastructure et de mobilité.** »

p203 : sur les **indicateurs de suivi des effets du CDT sur l'environnement** :

On ne peut qu'être surpris par le faible nombre d'indicateurs et par l'absence de mention d'état initial pour certains. Par ailleurs des objectifs dans le temps et l'objectif à terme seraient de bons repères qui sont absents. Des indicateurs agrégateurs de zones très distinctes seront en fait très peu parlants car les moyennes vont cacher des situations très différentes. Il faudrait définir pour chaque indicateur la trame territoriale pertinente pour disposer d'une mesure significative permettant de suivre les évolutions de chaque zone. **Ce dispositif est manifestement oublié par les rédacteurs.**

p210 : référence au SDT de Paris Saclay :

Une mention bien inutile car ce document, qui n'a donné lieu à aucune concertation entre les acteurs du territoire, est par ailleurs vide sur les situations des constituants du territoire et sur les étapes d'évolutions envisagées. Le document n'a d'intérêt que pour ses belles images photographiques et n'est aucunement un document d'orientation (voir analyse de SAVE document, 120516-Analyse du SDT v2).

p211 : **pétition de principe sur la compatibilité du CDT avec 18 PLU différents**, ce point n'est absolument pas démontré et des documents de 2007, 2009 et même 2011 ne peuvent avoir inclus les projets de lignes nouvelles Ligne 18, TGO ou TGS de même que tous les autres projets immobiliers (logements et entreprises).

**C'est donc un abus de langage. Notons que le CDT ne s'est pas même intéressé à la question.**

p212 : **intention de compatibilité avec le PDUIF de 2014** : oui mais le document n'est pas encore publié et on attend surtout des confirmations sur les dates de mise en service des différents projets. A ce jour aucune trace de ces étapes dans le CDT lui-même.

P213 : sur le SRCE **schéma de cohérence écologique** : inventaire des enjeux, mais quelles suites ?

P214 : sur PRQA **plan régional de qualité de l'Air et l'Energie**: Une affirmation bien curieuse « une forte proportion de la construction de logements prévue dans le CDT porte sur le renouvellement du parc existant » On ne trouve aucune trace d'opérations de ce type dans le CDT..... !?

Par contre mention d'un vrai problème sur les appels brusques de puissance électrique, mais aucune solution évoquée.

P215 : sur le **plan de protection de l'atmosphère** :

Mention utile du souhait de développer l'usage de transports en commun non thermiques. Mais quand et où ? des intentions à cadrer dans un calendrier ce qui n'est pas fait.

P215 : sur le **plan d'élimination des déchets** :

Rappel de recommandations, mais seront-elles bien suivies ? gestion des déchets des chantiers en particulier ?

SAVE lecture attentive de la version 7.1 de l'Évaluation environnementale concernant le CDT Yvelines

P216 : sur le **CPER 2014 Ile de France** : **ce document majeur n'est toujours pas finalisé** or il est le document clé qui va normalement confirmer ou infirmer les mobilisations de moyens financiers nécessaires aux créations d'infrastructures majeurs sans lesquels tous les projets du CDT ne peuvent se réaliser.

**On doit sourire de la phrase « Le CDT est donc compatible avec les grands axes du CPER 2007 2013. ». Ce n'est pas la question, c'est l'avenir qui devrait être pris en compte et donc le prochain CPER.**

P216 : sur le **plan régional Santé environnement de l'IdF** :

Une affirmation concernant la résorption de l'habitat indigne et insalubre, dont il faut noter qu'il n'a jamais été question dans les documents CDT et dont nous n'avons aucun état statistique sur le territoire. L'affirmation est donc sans appui démonstratif.

P225 : sur **l'évolution du parc résidentiel** :

Affichage de données de base intéressantes. puis les études des PLHi émis donnent des indications sur l'estimation du faisable sur les territoires concernés.

Pour SQY une longue liste de conditions à satisfaire est affichée si l'augmentation de construction devait être engagée. Comment et quand ces conditions seront satisfaites ? Silence.

Pour VGP les projections vers 2025 restent bien hypothétiques et on peut se demander sur quelles opérations elles sont censées reposer. On note bien « capacité de production inédite », il faut revisiter le foncier.....mais aucune analyse du mobilisable.

Pour Velizy les projections ne vont pas au-delà de 2016, c'est demain. Donc là aussi très incomplet.

**P229 un très intéressant graphique sur les 40 années passées qui montre l'évolution des populations présentes sur les trois zones du CDT et la stagnation depuis 2005.**

P235 sur l'analyse des effets notables de la mise en œuvre du CDT on peut relever que le grand tableau de synthèse est vide et qu'il reste à renseigner.

p239 **A signaler** : un **glossaire** très complet pour environ 150 sigles

p243 **A signaler** : une **bibliographie très étoffée** écrite en Hypertexte ce qui permet de trouver immédiatement le document sur Internet, mais ce n'est malheureusement pas le cas pour toutes ces études.

<p style="text-align: center;"><b>Rappel de certains documents émis par SAVE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>pour analyser le processus de préparation du CDT Yvelines</b></p>
--

>Comment construire un CDT ?	140628-v2-CDTParisOIN	7 pages
>CR entretien en mairie de Versailles	140630-v4f-notes entretien	7 pages
>Analyse SAVE du document PRAXIS 1	140430-v2-CharteSatory	3 pages
>Analyse SAVE du SDT de l'OIN Paris Saclay	120516-Analyse du SDT de Saclay	3 pages
>Conférence Conseil Général à l'AG de SAVE	140630-v1-CR conf	8 pages
>CPER plan de financement page 18 de la note de méthode aux Préfets de régions	140100-CPER-page18	1 page
> Communiqué conjoint SAVE-Yvelines Environnement concernant une alerte à M le Préfet d'Ile de France	140515-Info sur absence de réponse	2 pages
> SOLAR à Versailles en 2014 : Succès et échecs	141005-V4-SOLARvuparSAVE	4 pages

par ailleurs les comptes rendus des conseils d'administration de SAVE et les bulletins trimestriels de SAVE traitent des préparatifs du CDT depuis 2011.